

**Marché public à procédure adaptée n°2017-05 – Manuels scolaires** passé en application de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

**RÈGLEMENT DE CONSULTATION ET CAHIER DES CLAUSES PARTICULIÈRES**

Pouvoir Adjudicateur : M. TOULLIER-DESGRIPPES, Principal du collège  
Contact : M. BARDAUD, Adjoint gestionnaire

## Article 1- Présentation du marché

### Article 1.1 – Objet et durée du marché

Le présent marché concerne l'approvisionnement en manuels scolaires par bon de commande.  
Il est conclu pour l'année scolaire 2017-2018, soit du 01/07/17 (pour la passation des commandes) au 31/08/18.

Les éléments suivants sont donnés à titre indicatif et n'engagent en rien le pouvoir adjudicateur, qui procédera au renouvellement des manuels dans la limite des crédits accordés par l'État :

- Anglais LV1 : niveaux 6ème, 5ème, 4ème, 3ème
- Allemand et espagnol LV2 : 4ème, 3ème
- SVT : 5ème, 4ème, 3ème
- Physique-Chimie: 5ème, 4ème, 3ème
- Français : 5ème
- Mathématiques : 6ème
- Histoire-géographie : 4ème

Le nombre estimatif de manuels à livrer sera d'environ 800 à 1000 ouvrages.

### Article 1.2 – Procédure

Ce marché est à procédure adaptée, passé en application de l'article 27 du décret 2016-360.

L'article 78 du décret 2016-360 conditionne cet accord-cadre. Il s'exécute par l'émission de bons de commande.

Dans le cadre de la simplification des marchés publics, **nous ne demandons pas la signature des offres déposées par les candidats**. Le candidat doit simplement cocher la case indiquant son engagement sur la base de l'offre déposée (voir acte d'engagement, article 4).

**Seul le candidat dont la ou les offre(s) est (sont) retenue(s) devra signer l'acte d'engagement à la demande du pouvoir adjudicateur en fin de procédure.**

### Article 1.3 – Documents régissant le marché

- Le présent règlement de consultation et cahier des clauses particulières
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales « Fournitures et services », approuvé par arrêté du 19 janvier 2009.
- L'acte d'engagement

## Article 2- Attribution du marché

### Article 2.1 – Réception des offres

Les offres seront reçues jusqu'au **22/06/2017 16h00**, **de préférence par courrier électronique** à l'adresse suivante : [int.0140070a@ac-caen.fr](mailto:int.0140070a@ac-caen.fr),

Ou par voie postale avec avis de réception ou déposées contre remise d'un récépissé, à l'adresse suivante :

**Collège Boris Vian**  
**5 rue Louis Blériot– BP 9**  
**14270 MEZIDON VALLEE D'AUGE**

*(Veuillez indiquer sur les enveloppes « **MARCHE DE MANUELS SCOLAIRES 2017-05**»)*

### Article 2.2 – Offre du candidat

Le candidat délivrera son offre sur la base d'un **pourcentage de remise sur le prix éditeur**.

Vous indiquerez le délai de livraison, ainsi que les conditions applicables (minimum de commande, franco de port, etc.) pour toute commande de réassort en cours d'année.

Documents composant l'offre :

- L'acte d'engagement du candidat, comportant son offre.
- Le présent Règlement de consultation et Cahier des Clauses Particulières, dont l'exemplaire conservé par le pouvoir adjudicateur fait seul foi ;
- Une **déclaration sur l'honneur** datée, signée, justifiant que le candidat :
  - a satisfait à ses obligations fiscales et sociales,
  - ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir,
  - n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation pour infraction au code du travail.
- Le Relevé d'identité bancaire complet (avec IBAN et BIC) : **à faire figurer sur la facture**.
- Un document détaillant les conditions de livraison, notamment la localisation de l'entrepôt.
- Le catalogue de vos références.

### Article 2.3 – Classement des offres

Le marché sera attribué au fournisseur ayant fourni l'offre économiquement la plus avantageuse, appréciée sur la base des critères suivants :

**1. Le prix (taux de remise sur le prix éditeur TTC) : 70%**

**2. Les conditions de livraison : 20%**

**3. La performance en matière de réapprovisionnement : 10%**

La notation des conditions de livraison intègre un « bilan carbone », sur la base des émissions en équivalent CO2 calculées grâce au site <http://voyage.chiffres-carbone.fr/>

## Article 3 – Exécution du marché

### Article 3.1 – Commande

La liste et le nombre des manuels à livrer seront transmis après décision du conseil d'administration de l'établissement fin juin.

Des commandes de réassort peuvent être passées en cours d'année scolaire.

## Article 3.2 – Livraison

La **livraison** s'effectuera obligatoirement **entre le 25 et le 30/08/17** pour la commande principale effectuée avant les vacances.

Les ouvrages seront conditionnés de la manière suivante :

- Cartons par discipline et par niveau : pas de panachage
- Un bon de livraison par carton, facile d'accès avec une information claire sur le contenu et les éventuels manquants et délais prévus de livraison

## Article 4 – Mode de règlement

Le mode de règlement retenu est le virement bancaire par mandat administratif sur le compte ouvert au nom du titulaire. Le délai de paiement est fixé à 30 jours, à compter de la réception de la facture (articles 110 à 121 du décret 2016-360).

**Attention** : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, il est obligatoire pour de nombreuses entreprises de déposer leur facture en ligne sur le portail Chorus Pro. Si vous n'êtes pas dans le champ de l'obligation, vous pouvez tout de même utiliser ce service gratuit (voir la plaquette d'information jointe à ce marché).

## Article 5 – Résiliation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de résilier le marché selon les dispositions du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services, notamment:

- En cas de non-respect des clauses du présent règlement
- En cas de non-respect de l'engagement tarifaire